

CHRONIQUE

Protection de l'enfance.

Toutes ces commissions présentèrent des rapports, à l'exception de la dixième, parce que la nomenclature uniforme, condition de l'établissement de statistiques qui se puissent comparer, est encore en préparation.

Les congressistes visitèrent les services centraux de la Croix-Rouge de Belgique : Institut médico-chirurgical ; centre de santé, service des ambulances-automobiles, où ils furent reçus par le directeur général de la Société, M. Dronsart ; d'autres installations furent, pour les congressistes, l'objet de visites au cours d'un voyage en Belgique et en Hollande.

Congrès international pour la protection de l'enfance.

Un Congrès international pour la protection de l'enfance s'est réuni à Paris le 8 juillet et a poursuivi pendant quatre jours ses travaux qui avaient été divisés entre neuf sections : 1) maternité ; 2) première enfance ; 3) seconde enfance ; 4) adolescence ; 5) enfance anormale ; 6) service social ; 7) section juridique ; 8) section des communications diverses ; 9) section coloniale.
